

infos

Arize-Lèze



05 61 68 55 90
arizeleze-accueil@orange.fr

www.arize-leze.fr



REVITALISATION DU TERRITOIRE

- une ORT sur les 4 Bourgs Centres
- un PLUI à l'échelle Arize-Lèze
- programmes d'améliorations de l'habitat



LE ZOOM

Programme de restauration des ouvrages d'art



Le mot du Président

Madame, Monsieur,

Depuis la création de la Communauté de Communes Arize-Lèze en 2017, j'ai œuvré comme Président, à rassembler les élus de nos vallées pour construire ensemble une collectivité solide et réactive, stable dans son organisation mais aussi ouverte et ambitieuse pour son territoire, au service de ses 27 communes, de ses 11 000 habitants et prête à répondre aux enjeux qui se présentent à nous.

La Communauté de Communes a évolué vite. Grâce aux élus qui la composent et qui ont accepté de s'investir dans cet outil commun de développement, nous avons fait évoluer et consolidé nos compétences. Nous sommes aujourd'hui en mesure de réfléchir à notre avenir à l'échelle d'un bassin de vie, l'Arize-Lèze.

Au mois de juillet, le conseil communautaire m'a renouvelé sa confiance et réélu Président, je remercie ses membres pour cela.

Nous entamons une nouvelle période dans l'organisation de notre bassin de vie. Je crois que la Communauté de Communes est une réelle chance pour notre territoire, pour ses habitants, parce qu'elle est le meilleur moyen de défendre la présence de services nécessaires à notre vie quotidienne, de soutenir nos entreprises, d'agir partout là où la commune seule n'est pas assez forte.

Bien des sujets sont aujourd'hui traités à l'échelle communautaire. Nous avons notamment fait le choix d'investir dans la santé, le développement économique, la réhabilitation des logements, le renouvellement urbain, l'accueil périscolaire, l'entretien de notre réseau routier, le réseau de bibliothèques ou le tourisme.

Ce journal vise à vous présenter les élus communautaires de votre territoire, les différentes commissions ainsi que les grands projets que nous portons pour l'Arize-Lèze.

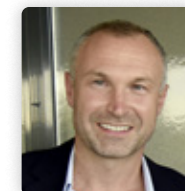
À votre service,

Le Président
Laurent PANIFOUS

GOUVERNANCE

Les 27 maires du Conseil Communautaire renouvelé

Le Bureau composé du Président et des 12 Vice-Présidents



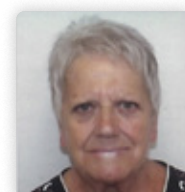
Laurent PANIFOUS
Maire du Fossat
Président de la communauté



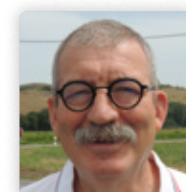
Raymond BERDOU
Maire du Mas d'Azil
VP Politique associative



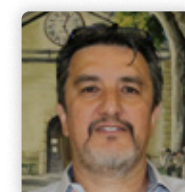
Jean-Claude COURNEIL
Maire de Lézat-sur-Lèze
VP Affaires administratives



Lyliane DESCUNS
Maire de Méras
VP Affaires sociales



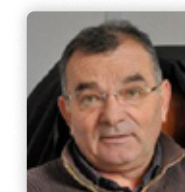
François VANDERSTRAETEN
Maire d'Artigat
VP Voirie et travaux



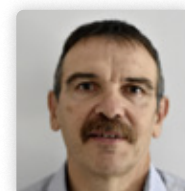
Laurent MILHORAT
Maire de Sabarat
VP Urbanisme et habitat



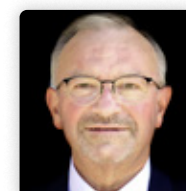
Roger BUFFA
Maire de Durfort
VP Enfance et jeunesse



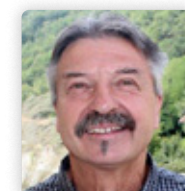
Francis BOY
Maire de Saint-Ybars
VP Gestion des déchets



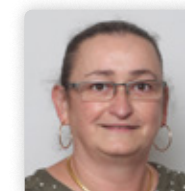
Jean-Claude COMMENGE
Maire de Campagne-sur-Arize
VP Fiscalité - transport - éco



Philippe JALOUX
Maire de Villeneuve-du-Latou
VP Finances - économie



Yvon LASSALLE
Maire de Pailhès
VP Ruralité - tourisme - DD

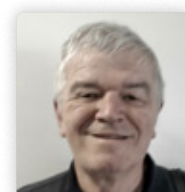


Dominique ANTOLINI
Maire de La Bastide-de-Besplas
VP Réseau de bibliothèques

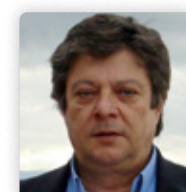


Jean LECLERC
Maire de Daumazan-sur-Arize
VP Communication

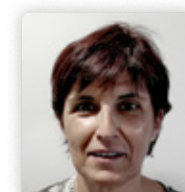
Les 14 maires non membres du bureau



Jean-Marc BAZY
Maire de Camarade



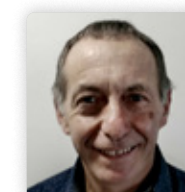
Jean-Luc COURET
Maire du Carla-Bayle



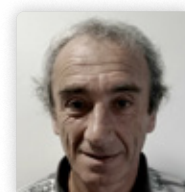
Rosine MOREAUD
Maire de Castéras



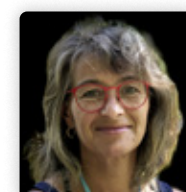
Anne COURTIAL
Maire de Castex



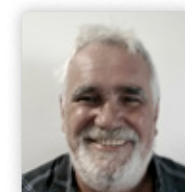
Philippe BUSATO
Maire de Fornex



Jean-Paul DEJEAN
Maire de Gabre



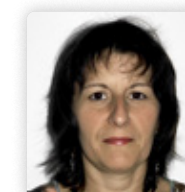
Valérie HUART
Maire de Lanoux



Frédéric CAMPS
Maire des Bordes-sur-Arize



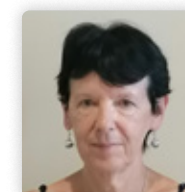
François CALATAYUD
Maire de Loubaut



Colette RUMEAU
Maire de Monesple



Diane GILLIOT
Maire de Montfa



Élisabeth ALBERO
Maire de Sainte-Suzanne



Jean-Louis CAUHAPE
Maire de Sieuras



Gaetano FALLICO
Maire de Thouars-sur-Arize

Sommaire

Le mot du Président	p. 2
Le nouveau Conseil Communautaire	p. 3
Revitalisation du Territoire	p. 5
Le Plan Local d'Urbanisme	p. 6
Amélioration de l'habitat privé	p. 7
Organisation périscolaire	p. 8
Le réseau de bibliothèques	p. 9
2 nouvelles maisons de santé	p. 10
L'action sociale	p. 11
Gestion des déchets	p. 12
Voirie et ouvrages d'art	p. 13
Soutien aux entreprises	p. 14
L'office de tourisme	p. 15
La communication communautaire	p. 16
Les transports expérimentaux	p. 16
Les impôts 2020	p. 17
Les Budgets 2020	p. 18

Directeur de publication
Laurent PANIFOUS

Comité de rédaction
Les Vice-Présidents et le personnel communautaire

Crédit photos
p. 2 : Michel BUC ; p. 10 : Architectes Roussel et Calvet ;
p. 11 : Club Hand Ball Arize-Lèze ; p. 12 : SMECTOM ;
p. 13 : CROATP ; p. 14 : Collectif Comètes-Innovation ;
p. 24 : Hôtel d'Entreprises Arize-Lèze.

Crédit illustrations
p. 5-6-7 : Obéline PANIE-DUJAC ; p. 24 : mascotte
Rhodoïde de Gwendalys LERICHE.

Conception graphique et réalisation
benjamin-babron.com

Impression : IPS Imprimerie

Tirage : 7 000 exemplaires

En couverture : vue de Sabarat / © Amicale
photographique de La Lèze

Les autres délégués titulaires ou suppléants

19 délégués titulaires



19 délégués suppléants



Revitalisation du Territoire

Un renouvellement urbain stratégique

RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ
DU TERRITOIRE

Le contrat « bourg-centre » a été signé en octobre 2019 avec le Conseil Régional Occitanie afin de favoriser le renforcement de l'attractivité et le rôle de centralité des 4 communes engagées dans cette démarche (Lézat-sur-Lèze, Le Mas d'Azil, Le Fossat et Daumazan-sur-Arize), ces communes ont été labellisées, à titre exceptionnel, dans le dispositif au regard de leur complémentarité au sein du bassin de vie Arize-Lèze.

Il s'agit d'un contrat d'objectifs qui comporte comme socle l'expression d'une stratégie à moyen et long terme, il formalise les partenariats financiers et techniques pour la mise en œuvre d'un projet de développement et de valorisation dans le cadre d'un programme d'actions pluriannuel.

Des enjeux et des objectifs communs ont été identifiés, à savoir : améliorer les conditions de mobilité sur le territoire et hors territoire, développer l'attractivité touristique, valoriser les centres et les entrées de bourgs, habiter le territoire, accès équitable aux services de proximité et aux services intermédiaires, valoriser, maintenir et développer le commerce et l'artisanat sur le territoire.

Au delà des projets urbains et du financement des opérations programmées, il s'agit bien ici d'une opportune réflexion intercommunale permettant de valoriser de futures actions communautaires.

Dans la continuité, il a été signé, en février 2020, une convention « ORT » (Opération de Revitalisation du Territoire) qui sera amendée en mars 2021 pour valoir « OPAH-RU » (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Renouvellement Urbain). La Communauté de Communes a affirmé, par cette démarche, sa volonté de conforter l'attractivité de son territoire.

Pour cela, les élus ont montré depuis trois ans, par les actions entreprises et par les démarches engagées, telles que le « PIG » Programme d'Intérêt Général en cours sur la Rénovation de l'Habitat ou la prescription du « PLUI Arize-Lèze » (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal), leur conviction que le territoire ne sera attractif qu'à condition :
- d'économiser l'espace parce que l'espace constitue l'une de ses principales richesses,
- de se montrer réactif et volontariste pour ses cœurs de bourgs parce qu'ils sont un élément déterminant de la qualité du cadre de vie offert à ses habitants.

Jean Claude COURNEIL
Vice-Président en charge
des affaires administratives



UNE OPÉRATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE



SOUTIEN AU COMMERCE ET À L'ARTISANAT

- Maintien des linéaires commerciaux
- Développement de l'offre de services et d'équipements



CRÉATION DE LOGEMENTS ATTRACTIFS

- Rénovation de l'habitat dégradé ou indigne
- Lutte contre la vacance



VALORISATION DU PATRIMOINE ET DES PAYSAGES

- Déploiement d'actions en faveur d'une politique « Ville durable » : espaces publics, mobilités douces...
- Lutte contre l'étalement urbain



OPÉRATION de
REVITALISATION de
TERRITOIRE
arizeleze-ort@orange.fr

En partenariat avec



Démarrage du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Un projet d'aménagement et de développement pour 15 ans

UN ÉQUILIBRE ENTRE
L'URBAIN ET LE RURAL

Prescrite en juin 2019, l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal vient d'être engagée à l'échelle du territoire Arize-Lèze. Le Bureau d'étude toulousain CITTANOVA a été choisi pour conduire cette opération au regard de ses nombreuses expériences en la matière et de la qualité des prestations proposées.

Le PLUi est un document de planification et d'urbanisme réglementaire, réalisé à l'échelle Arize-Lèze. Il analyse le fonctionnement du territoire, identifie ses enjeux pour construire un projet territorial d'aménagement et de développement, à l'horizon des 10-15 prochaines années. Ce projet se traduira notamment au travers de règles d'utilisation et d'occupation du sol qui s'appliqueront lors de l'instruction des autorisations d'urbanisme (permis d'aménager, de construire, déclarations préalables...).

L'élaboration de ce PLUi représente l'opportunité de construire un projet de territoire à 27, dans le but de favoriser l'émergence d'une identité communautaire et de chercher à faciliter la résolution des problèmes intercommunaux et communaux.

Ce PLUi permettra notamment de traduire les études en cours et à venir, comme par exemple l'ORT sur les communes « bourgs centres », l'identification de réserves foncières, les modalités de développement de nouveaux emplois, la préservation du riche patrimoine territorial des deux vallées...

Laurent MILHORAT, Vice-Président
en charge de l'urbanisme et de l'habitat



LES OBJECTIFS DU PLUi

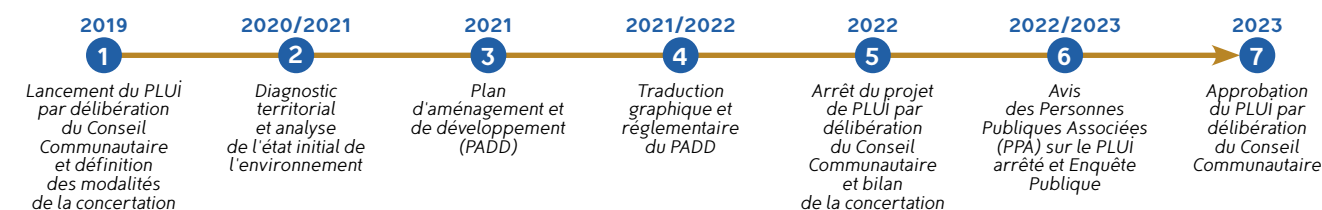
L'élaboration du nouveau document commun vise à répondre à quatre grands principes :

- orienter le développement du territoire de façon équilibrée entre l'urbain

- et le rural en définissant des grands projets d'équipements et de services afin d'établir un maillage du territoire au bénéfice de la population et du tourisme de séjour ;
- permettre un développement urbain maîtrisé et respectueux des spécificités

- agricoles, paysagères et culturelles du territoire, ainsi qu'un maintien de la biodiversité et des espaces naturels ;
- mettre en valeur et réhabiliter un patrimoine riche et diversifié ;
- prendre en compte l'urgence climatique et le respect de l'environnement.

LE CALENDRIER PRÉVISIONNEL

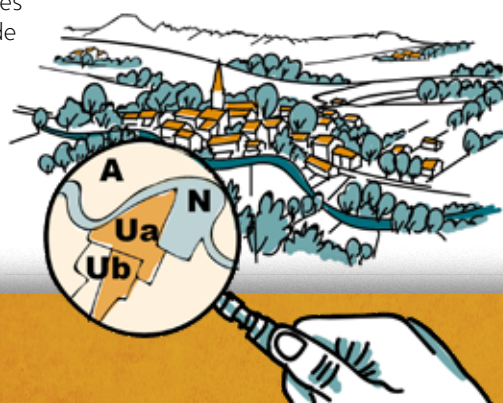


CONCERTATION AVEC LES HABITANTS

Pour les élus de la Communauté de Communes, le PLUi doit être construit en concertation avec les habitants. À ce titre, il a été fait le choix d'aller plus loin dans la collaboration et la concertation avec les acteurs du territoire :

- l'organisation de 12 réunions publiques en différents lieux du territoire afin de donner la parole à tous ;
- la mise en place de registres et formulaires où donner son opinion et formuler ses requêtes ;

- une information continue sur l'avancée du PLUi à travers le site internet et journaux communautaires ;
- la mise en place d'une exposition sur les résultats des études et les orientations du projet ;
- la tenue d'ateliers participatifs, temps pédagogiques, d'échanges et d'expression avec les habitants.



OÙ DONNER MON AVIS ?

Plusieurs moyens sont à votre disposition pour exprimer votre opinion, vos interrogations, vos besoins et demandes sur le PLUi Arize-Lèze :

- sur les registres papiers dans les 27 mairies et au siège communautaire ;
- par courrier, adressé au Président de la Communauté de Communes ;
- via le formulaire du site web, (rubrique services/urbanisme/élaboration en cours PLUi Arize-Lèze) ;
- par mail en écrivant à l'adresse dédiée au PLUi : plui.ccal@gmail.com

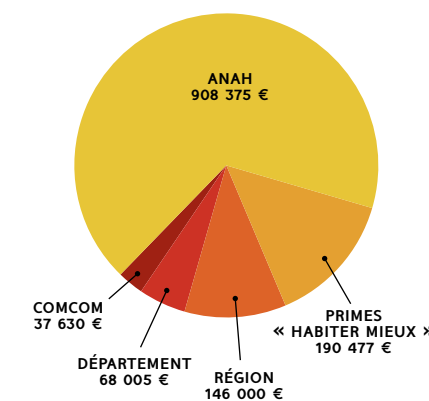
Accentuation des opérations d'amélioration de l'habitat privé

Des dispositifs gagnants pour les propriétaires occupants ou bailleurs

2,7 MILLIONS D'€ DE TRAVAUX
1 350 487 € D'AIDES PUBLIQUES

LE PIG : BILAN APRÈS 2 ANS ET DEMI

- 456 contacts ont été établis par le bureau ALTAIR sur 26 communes différentes ;
- 206 visites à domicile ont été réalisées, dont 153 propriétaires occupants et 53 logements locatifs ;
- 135 dossiers ont été déposés, dont 120 propriétaires occupants et 15 logements locatifs ;
- des rénovations d'habitations ont été financées sur 23 communes ;
- 2,7 millions d'€ de travaux ont été générés par les demandes d'amélioration de l'habitat ;
- 1 350 487 € d'aides publiques ont été distribuées.



PERMANENCES SANS RDV

Altair vous accueille pour vous accompagner afin de mobiliser les aides sur les projets d'amélioration de l'habitat.

- 1^{er} jeudi du mois de 9h30 à 11h30 au Fossat
- 3^e mercredi du mois de 9h30 à 11h30 au Mas d'Azil
- 4^e vendredi du mois de 9h30 à 11h30 à Daumazan-sur-Arize

Altair assure un accompagnement numérique sur le dossier de demande de subventions pour l'inscription sur la plateforme de l'ANAH et son utilisation au cours du projet.

Altair
05 62 93 07 40
altairscop@wanadoo.fr



Le Programme d'Intérêt Général (PIG) en cours et l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain (OPAH-RU) en programmation, constituent le vecteur privilégié de l'intervention sur l'habitat de la Communauté de Communes qui finance l'animation des dispositifs et accorde des subventions aux propriétaires occupants ou bailleurs en complément des participations de l'État (via l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat), de La Région OCCITANIE et du Département de l'Ariège sur le parc de logements privés du territoire.

Le succès des dispositifs repose sur la qualité de l'ingénierie d'accompagnement des propriétaires, elle conditionne la réussite des nombreux projets et l'atteinte des objectifs fixés au démarrage des opérations. C'est le bureau d'étude ALTAIR qui assure avec grand professionnalisme cette prestation.

Nous pouvons souligner 30 mois après le démarrage du PIG des résultats exceptionnels au bénéfice de plus de 120 familles de résidents ou locataires, ainsi que d'importantes retombées économiques pour nos artisans avec plus de 2,7 millions de travaux réalisés sur 23 communes.

La Communauté de Communes prépare d'ores et déjà en partenariat étroit avec l'ANAH, la prorogation du PIG et la mise en œuvre du dispositif OPAH-RU qui seront opérationnels avant fin 2021. C'est dans ce cadre que de nouveaux financements supplémentaires pourront être mobilisés notamment dans les 4 communes Bourg centres.

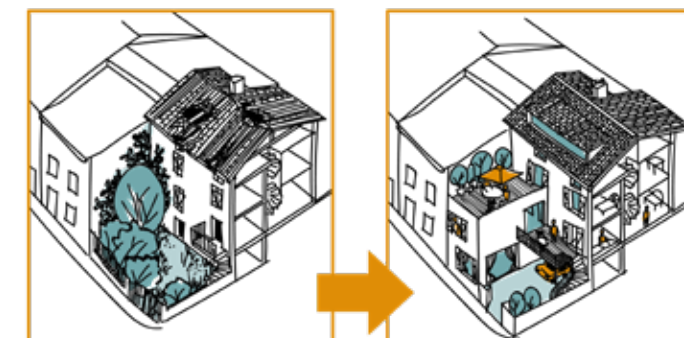
Laurent MILHORAT

UNE OPAH-RU MARS 2021

L'OPAH-RU est un fabuleux outil d'intervention publique dans les centres urbains et les bourgs ruraux, il sera mis en œuvre en 2021, il permettra de cibler des actions à l'échelle de périmètres présentant des difficultés liées à l'habitat privé. Cette nouvelle opération s'inscrira pour 5 années dans le cadre d'un projet global, à la fois urbain, social et économique, il ne s'agit pas d'un simple outil de distribution de subventions.

Il permettra de définir une stratégie conduisant à une synergie entre les actions sur l'habitat et d'autres actions d'accompagnement (actions d'aménagement urbain, actions foncières, animation commerciale...).

Ce dispositif permettra d'intervenir dans le cadre de divers volets principalement sur les centres anciens avec concentration importante d'habitat indigne ou dégradé, une fragilité des ménages, une dévalorisation immobilière ou une paupérisation.



- Lutter contre l'habitat indigne et très dégradé.
- Lutter contre la précarité énergétique.
- Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées.

Une nouvelle DSP pour Léo Lagrange

Conforter une organisation périscolaire gagnante

NOTRE AVENIR
AVEC LA JEUNESSE

Deux aspects prédominants auront fait de cette année 2020 une année atypique.

Primo, la pandémie de COVID qui a, par moments, profondément bouleversé le déroulement du périscolaire avec une fin d'année très mouvementée et la fermeture des écoles, mais avec néanmoins une continuité dans certains services (ALAE principalement). MERCI beaucoup aux professionnels de Léo, en partenariat avec les services municipaux et enseignants volontaires qui ont assuré volontairement la continuité des services envers les enfants des familles qui étaient au premier front du Coronavirus. La gestion de cet épisode a été exemplaire.

Secundo, en ce dernier trimestre de l'année, la Communauté de Communes va procéder au renouvellement de sa délégation de service public (DSP). À notre offre, seule l'association Léo Lagrange s'est portée candidate. Avec un cahier des charges relativement complexe, celui-ci est à la hauteur de nos exigences en matière de politique extrascolaire : offrir un véritable service public, accueillir tous les enfants du territoire qui le désirent, et parachever la chaîne éducative au-delà de l'éducation nationale.

Nous sommes heureux de confier pour trois nouvelles années cette mission à cette même association sûrs que nous sommes d'avoir à faire à une équipe de proximité épaulée et soutenue par un réseau national fort. Ce service a un coût. Premier budget parmi toutes

nos compétences. Il s'élève à 2 165 000 € utilisés par moitié par les ALAE et 485 000 € par les RAM et la crèche. La Communauté de Communes supporte à hauteur de 1 500 000 € la plus grosse partie, désireuse qu'elle est d'amener un véritable service aux familles. De plus, cette association est pourvoyeuse de 80 emplois locaux représentant 47 équivalents temps plein.

De nouvelles initiatives seront mises en place dès 2021 notamment une fabrique à projets, action expérimentale dédiée essentiellement à l'accompagnement des jeunes entre 17 et 25 ans en collaboration avec l'hôtel d'entreprises de Lézat et le Fab Lab.

Enfin, il sera finalisé la réflexion sur le développement d'une école de musique intercommunale en renforçant la pratique musicale pour tous. Pour sa part, le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) sera réactualisé.

L'intérêt de notre partenariat avec Léo Lagrange est de prodiguer une mission publique à votre service et confiée à de véritables professionnels ayant un réel savoir faire et de larges compétences dans le domaine de l'animation.

Roger BUFFA
Vice-Président en charge
de l'enfance et de la jeunesse



PRATIQUE MUSICALE

Un groupe de travail du Projet Éducatif Territorial avait engagé, depuis 1 an, une réflexion sur la pratique musicale en Arize-Lèze. Un état des lieux et un sondage ont permis de dégager deux axes principaux pour soutenir le développement de cette activité : il s'agit d'encadrer la mise en place d'une communication collective et d'officialiser la création d'un réseau des acteurs et des organisateurs.

4 opérateurs ont d'ores et déjà adhéré au réseau, à savoir :

- l'école de musique « harmonie batterie fanfare » de Lézat,
- l'espace Culturel Léo Lagrange aux Bordes-sur-Arize,
- l'association « Musikalèze » au Fossat,
- et la Banda « Los compañeros » de Saint-Ybars.

Les enseignements offerts aujourd'hui sont multiples :

- pour les instruments : piano, flûte traversière, violon, guitare, batterie, percussions africaines, saxophone, clarinette, trompette, trombone, basse, percussions,
- et l'apprentissage du solfège, l'éveil musical, le chant ou les ateliers vocaux.

FABRIQUE À PROJETS JEUNES

La « Fabrique de jeunes » est une action expérimentale encadrée par Léo Lagrange, financée à 100 % par le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse et la CAF 09, elle a pour objectif de créer les conditions d'accompagnement de parcours de jeunes de 17 à 25 ans dans leurs projets, économiques, associatifs, sociaux, artistiques, culturels et événementiels.

Un animateur-accompagnateur de projets vient d'être embauché, sous la direction du directeur jeunesse, il a pour missions d'accueillir, d'accompagner et d'orienter les jeunes porteurs de projets, de les mettre en relation avec l'ensemble des services institutionnels partenaires associés, avec les réseaux départementaux jeunesse, avec les élus locaux et les collectivités locales et avec d'autres jeunes pour d'éventuelles actions collectives. Cet accompagnement s'effectue à l'hôtel d'entreprises afin de bénéficier des services offerts par la structure dans le domaine de la communication et des ateliers de prototypage du Fablab.

Téléphone : 05 32 11 13 44
E-Mail : fap@leolagrange.org



Encourager l'accès à la culture pour tous

Un réseau dynamique de 5 bibliothèques

50 000 DOCUMENTS
41 000 PRÊTS ANNUELS

Le réseau des Bibliothèques, créé en 2008 sur la vallée de l'Arize, s'est agrandi aujourd'hui avec l'intégration de la bibliothèque du Fossat. Il est constitué désormais d'une bibliothèque centre au Mas-d'Azil et de quatre bibliothèques de réseau localisées à Sabarat, Daumazan-sur-Arize, La Bastide-de-Besplas et Le Fossat.

Le rayonnement de ce réseau englobe 22 communes soit près de 8 000 habitants car les bibliothèques de Lézat-sur-Lèze, Artigat et Saint-Ybars n'ont pas encore été intégrées.

Avec près de 1600 inscrits, le réseau touche 15 % de la population des deux vallées. Des accueils sont réservés aux scolaires avec 16 classes représentant près de 350 enfants. Des animations sont également proposées pour les enfants de la crèche et les résidents des EHPAD du Mas d'Azil et de Daumazan-sur-Arize.

L'offre de services numériques s'est grandement développée ces dernières années avec la création du portail internet <http://bibliotheques.arize-leze.fr>, qui permet de consulter le catalogue commun, d'effectuer des réservations en ligne et d'être informé de l'actualité des bibliothèques et des nouveautés. Des tablettes tactiles contenant des applications éducatives et ludiques sont mises à disposition dans plusieurs bibliothèques. Enfin, la mise en réseau a permis de faire bénéficier aux usagers d'un accès gratuit à trois plateformes financées par le Conseil Départemental : Le Kiosk (service de presse en ligne), La Médiathèque Numérique (service de vidéo à la demande d'Arte VOD et Univers Ciné) et Divercities (plateforme alternative et éthique de musique en ligne).

La Communauté de Communes consacre un budget global annuel de 165 000 € intégrant le renouvellement des collections pour 20 000 € et la programmation d'animations pour 2 000 €. Le réseau possède près de 50 000 documents, pour un nombre de prêts annuels de 41 000, notons que ce chiffre est en constante augmentation. Les 5 bibliothèques totalisent 550 m² de surface d'accueil avec une amplitude horaire d'ouverture au public de près de 50 heures hebdomadaires.

L'accueil et la gestion des collections sont assurés par quatre salariés et quatre bénévoles. Trois agents titulaires sont diplômés de l'enseignement supérieur, dont deux en formation au métier de bibliothécaire ; la directrice est lauréate de concours territoriaux de la filière culturelle.

L'année 2020 aura été marquée par un bouleversement des modes de fonctionnement du réseau, après une fermeture totale durant trois mois et une réouverture progressive de nos bibliothèques, il a fallu que notre équipe mette en œuvre un dispositif d'accueil et de réservation respectant la réglementation protocolaire du ministère de la culture. Depuis le mois de juillet, le public peut à nouveau entrer dans les bibliothèques, en toute sécurité, avec pour seule contrainte, le port du masque obligatoire.

Dominique ANTOLINI
Vice-Présidente en charge
du réseau de bibliothèques



LES BIBLIOTHÈQUES DU RÉSEAU

Le Mas-d'Azil

rue du Mouret
05 61 67 90 72

Ouverture au public :

- mercredi : 9 h-13 h / 14 h-17 h
- jeudi : 15 h-18 h
- vendredi : 10 h-13 h
- samedi : 9 h 30-12 h 30

Sabarat

7, promenade Lario
05 61 68 62 03

Ouverture au public :

- mardi : 14 h-17 h 30

Daumazan-sur-Arize

2, rue Roger Lacombe
05 61 69 18 83

Ouverture au public :

- mercredi : 14 h-17 h 30
- vendredi : 9 h 30-12 h 30
- samedi : 9 h 30-12 h 30

La Bastide-de-Besplas

1, place de l'école
05 61 69 65 49

Ouverture au public :

- mercredi : 9 h-12 h
- vendredi : 15 h-18 h

Le Fossat

place de la mairie
05 34 01 77 69

Ouverture au public :

- lundi : 16 h-18 h
- mercredi : 15 h - 17 h
(+3^e mercredi du mois 9 h 30-11 h)
- vendredi 16 h-18 h
- samedi 10 h-12 h

2 nouvelles maisons de santé sur nos vallées

Accueillir les praticiens dans des conditions optimales

CONCILIER ARCHITECTURE
MODERNE ET TRADITIONNELLE

Par le projet de création de deux Maisons de Santé intercommunales sur Le Mas d'Azil et Le Fossat, la Communauté de Communes s'est résolument engagée à mettre en œuvre une densité et une meilleure répartition de l'offre médicale sur nos vallées de l'Arize et de La Lèze, pour offrir à tous les habitants l'accès à des soins de santé de qualité et répondre au risque de désert médical malheureusement si banalisé dans les territoires ruraux comme le nôtre.

L'intercommunalité est bien l'échelle opportune pour assurer la maîtrise d'ouvrage sur ce type de projets, aucune de nos communes ne pourrait entreprendre esseulée de telles opérations complexes et onéreuses.

L'étroite collaboration qui s'est instaurée entre les professionnels de santé et la collectivité s'est caractérisée par l'émergence d'objectifs communs privilégiant notamment un accès à des soins pluridisciplinaires de proximité. Un des enjeux fondateurs de ce partenariat est aussi d'encourager l'installation de jeunes praticiens représentant un facteur déterminant pour la pérennité des soins.

Les cabinets ROUSSEL et CALVET ont été choisis pour réaliser la maîtrise d'œuvre des deux opérations. Les projets architecturaux ont été adroitement conçus afin d'accueillir les praticiens dans des conditions optimales tout en conciliant modernité et respect de l'architecture traditionnelle environnante.

Les deux projets bénéficient de subventions de l'ensemble des partenaires financiers comme le Conseil Départemental, le Conseil Régional et l'Europe, nous pouvons souligner un financement exceptionnel de l'État qui a fléchi la santé comme une priorité dans son plan de relance.

Le montant des loyers sur les espaces professionnels privés et une répartition des charges relatives au fonctionnement des structures ont été évalués en concertation avec les praticiens.

Pour ces deux projets, le choix a été fait de privilégier une installation en centre bourg, par la rénovation d'une ancienne bâtisse ou la construction d'un nouveau bâtiment selon les disponibilités foncières, les contraintes locales et la dimension du projet.

Si le chantier de restauration de l'ancien hôpital du Mas d'Azil a subi de nombreux désagréments depuis son démarrage en 2019, le second œuvre est maintenant bien engagé et la livraison est prévue pour l'été prochain. Pour le site du Fossat, le permis de construire d'un nouveau bâtiment sur la place de Pétricot a été déposé et le chantier devrait démarrer au mois de mars prochain.

Laurent PANIFOUS
Président de la Communauté
de Communes



MAISON DE SANTÉ DE L'ARIZE



MAISON DE SANTÉ DU FOSSAT



Soutien aux associations

Les vallées de l'Arize et de La Lèze jouissent d'une dynamique associative riche et diversifiée dans les domaines de l'offre culturelle événementielle, de la création artistique ou du secteur sportif.

La Communauté de Communes octroie des subventions aux associations dont les activités ou la diffusion sont structurantes à l'échelle communautaire. Elle met également à disposition des infrastructures d'accueil de qualité telles que la salle omnisports du Mas d'Azil (avec 10 clubs d'usagers) ou les chapiteaux destinés à l'organisation de manifestations festives (plus de 20 événements en année normale).

Nous pouvons souligner, de plus, quelques initiatives d'actions développées avec succès à l'échelle intercommunale comme la programmation d'Arlésie avec ses 10 spectacles, l'essor

du club de Hand-Ball Arize-Lèze grâce au nouveau gymnase ou la mise en œuvre du réseau des enseignements musicaux sur le territoire piloté par l'équipe de Léo Lagrange.

L'activité associative a subi de plein fouet les aléas de la crise sanitaire et ses contraintes protocolaires, la majorité des manifestations a été annulée et les pratiques sportives et de loisirs ont dû être temporairement stoppées, au regard de ce cataclysme social, la Communauté de Communes s'est engagée, sous certaines conditions, à accompagner les associations qui ont pérennisé une partie de leur fonctionnement.

Raymond BERDOU
Vice-Président en charge
de la politique associative



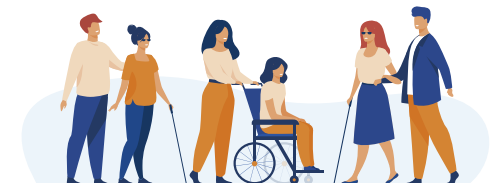
AGATHE, DU HBVAL



HAND-BALL ARIZE-LÈZE : UN CLUB RÉFÉRENCE

Créé en 2011, le club de handball du Fossat est devenu le club de handball des vallées Arize et Lèze (HBVAL) en 2016 avec l'ouverture du gymnase du Mas d'Azil. Une ouverture vers la vallée de l'Arize qui permet au club de passer de 54 licenciés à 110 en seulement une saison, effectif qui se stabilise depuis 2017. L'école de handball labellisée « argent » la saison dernière accueille les enfants à partir de 3 ans jusqu'à 18 ans, sans oublier l'équipe loisir pour les adultes.

Les entraînements ont lieu sur les 2 vallées (au Mas d'Azil et au Fossat) Avec de bons résultats aux championnats d'Ariège et de Haute-Garonne pour les catégories moins de 11 ans et moins de 13 ans, le club se tourne désormais vers des compétitions régionales avec les niveaux moins de 15 ans (filles et garçons). La nouvelle saison sera consacrée au développement du baby hand, du handfit et du hand à 4 (hors compétition).



Aide à la personne

La Communauté de Communes soutient diverses structures agissant dans le domaine de l'action sociale d'intérêt communautaire.

Elle cofinance, à ce titre avec le Conseil Départemental, le fonctionnement du CLIC Arize-Lèze, le Centre Local d'Information et de Coordination qui œuvre pour les personnes âgées et leur entourage, en concertation avec les professionnels de la gérontologie et du maintien à domicile.

Elle octroie des subventions annuelles à des associations telles que « la Mission Locale », « Entre-aides Arize-Lèze » ou les amicales des centres de secours et les collèges de Lézat et du Mas d'Azil.

Elle assure la coordination entre l'association GOYHENECHÉ et la SA-HLM pour la gestion des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Daumazan-sur-Arize et du Mas d'Azil.

Elle a mis en place en 2020 une commission intercommunale « accessibilité aux personnes handicapées », il s'agit d'une commission consultative, une instance d'échange et de concertation, avec des missions multiples relatives à l'accessibilité du cadre bâti, de la voirie, des espaces publics et des transports, de l'offre de logements accessibles PMR ou des bâtiments ERP.

La communauté de communes est enfin intervenue dès le début de la crise sanitaire afin de fournir des masques à la population et aux agents communaux, des visières de protection ont été fabriquées à l'hôtel d'entreprises avec le Collectif Comètes-Innovation et ont été distribuées à des salariés d'EHPAD du territoire.

Lyliane DESCUNS
Vice-Présidente en charge
des affaires sociales



Réduire encore nos déchets

L'exigence d'une implication personnelle

UN PLAN DE
25 MILLIONS D'EUROS

Promue par la loi portant engagement national pour l'environnement, la tarification incitative répond aux enjeux de réduction des déchets. Pour les collectivités qui l'ont déjà mise en œuvre, ses effets sont aujourd'hui incontestables : baisse significative du volume des ordures ménagères résiduelles, augmentation du tri et de la fréquentation des déchetteries. Nombreuses sont celles qui y voient un moyen de maîtriser leurs coûts de gestion.

Pour autant, le passage à la tarification incitative reste complexe. Il s'agit de changer les habitudes des usagers en profondeur. En rendant les citoyens acteurs de leur facture, la tarification incitative modifie le rapport de chacun à ses déchets. L'enjeu de la réduction des déchets repose sur une évolution forte des comportements. Ce changement ne peut s'opérer sans une communication forte, anticipée et réfléchie. En effet, le projet nécessite non seulement d'être expliqué dans tous ses aspects, mais aussi de remporter l'adhésion du plus grand nombre.

Avec la mise en place des bacs individuels, qui constitue une première phase de cette opération sur notre territoire depuis plus d'une année, nous avons remarqué une évolution encourageante des comportements, nous constatons une baisse significative des déchets ménagers d'environ 20 %, une augmentation du tri et de la fréquentation des déchetteries. Un signe qui ne trompe pas et qui

nous encourage à continuer. Nous tenons à vous féliciter et vous remercier pour votre geste de tri et vos efforts quotidiens qui contribuent à la préservation de nos ressources naturelles et de notre environnement.

Durant les six années à venir, le SPECTOM, en collaboration avec les communautés de communes, va progressivement mettre en place la tarification incitative qui doit être opérationnelle en 2023. Parallèlement un programme d'investissement raisonné a été établi et s'appuie sur un plan pluriannuel de 25 millions d'euros sur la période 2020/2025. Il repose essentiellement sur trois axes :

- **1/3 pour la modernisation** du centre de tri qui va permettre l'extension des consignes à tous les plastiques et facilitera ainsi les gestes de tri.
- **1/3 pour le renouvellement** des matériels roulants et de collecte.
- **1/3 pour la mise en conformité** de nos installations, notamment les déchetteries.

L'objectif à atteindre est immense et demande l'implication de toutes et de tous.

Francis BOY
Vice-Président en charge des déchets
Vice-Président au SPECTOM en charge
de la tarification incitative



de 8h à 12h

Rendez-vous aux PERMANENCES DU MERCREDI

Site Smeptom du Fossat
(siège de la Communauté de communes Arize-Lèze)

Vous avez besoin :

- d'un bac individuel ?
- d'un badge d'accès aux bornes d'ordures ménagères ?
- d'un composteur ?
- de sacs jaunes ?

Vous avez des questions sur l'emplacement de votre bac ou sur la gestion de vos ordures ménagères ?

Le tri Mode d'emploi

Les emballages recyclables

Tous les papiers

Bouteilles et bocaux

Les textiles
[même usés - lavés et en sac]

Réduisez d'1/3 vos déchets ! Compostez !

Commandez votre composteur en ligne : www.smeptom.fr

Déchèteries
Le Fossat - Lèzat-sur-Lèze
Les Bordes-sur-Arize

Du mardi au vendredi :
8h - 12h / 14h - 16h15

Samedi :
8h - 12h / 14h - 17h30

Fermée les jours fériés et les dimanches

Restauration de la voirie et des ponts

Un programme d'investissement ambitieux

OUVRAGES D'ART,
618 000 € EN 3 ANS

En 2019 l'équipe voirie a poursuivi la réparation des dégâts liés aux intempéries de juillet 2018. Certains travaux lourds pour un montant total de 314 500 €, ont été confiés à des entreprises spécialisées en particulier en ce qui concerne les enrochements pour lesquels la communauté de communes ne dispose pas du matériel nécessaire.

En 2020, malgré les perturbations liées au Covid, l'équipe voirie aura réussi à réaliser la quasi-totalité du programme prévu, à savoir : 45 kms de routes pour une surface de 150 000 m² et 16 kms de curage fossés pour un montant global de 760 000 €.

Le parc de véhicules « voirie » est composé de 6 camions, une goudronneuse, une pelle, une mini pelle, un tractopelle, une niveleuse, un compacteur, 3 gravillonneurs, une balayeuse, un tracteur épareuse, une remorque pour les engins et 3 voitures légères, une grosse majorité de ces engins est dans un état de vétusté prononcé. La Communauté de Communes s'est par conséquent engagée à consacrer un budget de 100 000 € annuels pour renouveler ces machines.

Pour les ouvrages d'art du territoire, l'inspection est quasiment terminée par le responsable du service voirie. Dès le diagnostic finalisé, les travaux d'entretien et de réparations seront planifiés.

Je profite de ces quelques mots pour remercier chaleureusement tous les membres de l'équipe pour le travail accompli dans des conditions parfois difficiles.

En ce qui concerne les autres opérations communautaires, comme la Maison de Santé Pluridisciplinaire du Mas d'Azil, les chantiers se poursuivent malgré les contraintes sanitaires et très prochainement, les travaux de la MSP du Fossat vont démarrer.

François VANDERSTRAETEN
Vice-Président en charge
de la voirie et des travaux



LES OUVRAGES D'ART

Un diagnostic généralisé

Un diagnostic des ouvrages d'art vient d'être achevé sur les communes du territoire afin d'inventorier les désordres, l'urgence des travaux à réaliser et les montants à y consacrer. Il apparaît qu'un ouvrage d'art situé à Sabarat exige une reconstruction totale et que 21 ponts nécessitent une consolidation ou une restauration saluaires pour prolonger leur pérennité, il s'agit pour exemples d'une urgence absolue pour la réparation de 3 ouvrages sur les communes du Carla-Bayle, de Montfa et Sabarat.

Les travaux d'entretien salvateurs concernent différentes interventions : rejointements de tympans, bouchage cavités, enduits en intrados, soutènement

en blocs béton, reconditionnement du radier, remplacement de gardes corps, étanchéité des trottoirs, renforcement des fondations, atterrissement, remplacement de briques foraines, cunette béton, injection de résine sur bandeau de voûte...

Ces chantiers évalués à plusieurs centaines de milliers d'euros seront programmés sur les prochaines années au regard de l'urgence du traitement des désordres.

RECONSTRUCTION DU PONT DE DAUMAZAN



TRAVAUX RÉALISÉS SUR LES PONTS

Commune	Chemin	Travaux	Année	Montant TTC
Pailhès	De Rougayran	Reconstruction	2017	180 000 €
Lèzat	D'Escayre	Restauration	2019	28 668 €
Lèzat	De Lastronques	Restauration	2019	7 164 €
Pailhès	De Goutelongue	Restauration	2019	29 945 €
Artigat	De Thibault	Restauration	2019	3 400 €
Artigat	De Marque	Restauration	2019	6 073 €
Les Bordes	De Campagne	Enrochement	2019	10 898 €
Lèzat	De Lastronques	Reconstruction	2020	47 706 €
Daumazan	Pont de Montbrun	Reconstruction	2020	304 281 €
TOTAL				618 135 €

« 63 ponts d'intérêt communautaire dont 21 à restaurer et 1 à reconstruire »

Crise sanitaire : répondre par des mesures d'urgence

Des dispositifs d'aide à la relance

DES FINANCEMENTS
EXCEPTIONNELS

Notre territoire, pour faire face aux contraintes liées au COVID-19, se doit d'être encore plus dynamique et performant pour maintenir et développer notre système économique largement affecté. Ce sont effectivement les liens étroits que nous entretenons avec les différentes instances, les chambres consulaires (des métiers ou de commerces), l'Agence Ariège Attractivité, le Conseil Départemental ou Régional et les services de l'Etat, qui nous aideront à trouver des solutions pour soutenir et pérenniser nos entreprises du territoire Arize-Lèze pour les années futures.

Notre rôle :

- accompagner le développement des entreprises,
- aider à la création et à la reprise d'activité,

- promouvoir le territoire pour attirer de nouvelles entreprises,
- soutenir l'emploi et accompagner au recrutement,
- mettre en contact les entreprises avec les partenaires institutionnels.

Notre collectivité a déjà programmé pour l'exercice 2020-2021 un plan d'aides aux entreprises de plus 160 000 €.

Philippe JALOUX
et Jean Claude COMMENGE
Vice-Présidents en charge de l'économie



SOUTIEN AUX ENTREPRISES

Fonds de soutien exceptionnel Occitanie

Dans le cadre des mesures d'urgence de la crise sanitaire, La RÉGION a créé le Fonds de Soutien Exceptionnel Occitanie à destination des entreprises présentant des besoins en trésorerie. 39 entreprises du territoire Arize-Lèze ont déjà été aidées jusqu'en mai pour un montant total de 94 500 € dont une participation de 47 250 € de la communauté de communes.

Fonds régional l'occal

Le fonds l'OCCAL a été créé par le Conseil Régional Occitanie pour accompagner la relance du secteur du tourisme, du commerce et de l'artisanat de proximité. La communauté de communes abonde sur le dispositif à hauteur de 32 724 €.

Dispositif rebond commerce

Cette action pilotée par la chambre de commerce et d'industrie sera destinée à soutenir et relancer l'activité des commerces fortement impactés par la crise du Covid-19. Il s'agit notamment de favoriser la transition numérique des petits commerces locaux grâce à un dispositif durable et d'augmenter le pouvoir d'achat des consommateurs. Cette opération « Cash-back » consistera à effectuer un remboursement

de 20% sur les achats sur paiement par carte bancaire. Le cofinancement du dispositif sera assuré par les intercommunalités, le Conseil Régional et la grande distribution. La communauté de communes s'est engagée sur une participation de 11 000 €.

Aide à l'immobilier

La communauté de communes pérennise la procédure de financement à l'immobilier d'entreprises à hauteur de 60 000 € annuels permettant de déclencher des subventions complémentaires du Conseil Départemental et de La RÉGION.

HÔTEL D'ENTREPRISES ARIZE-LÈZE

Après 2 années de fonctionnement, l'hôtel d'entreprises poursuit son expansion et compte plus de 150 adhérents, dont 9 coworkeurs permanents et des dizaines d'utilisateurs du Fablab. Cette structure pluridisciplinaire s'est dotée de deux nouveaux référents afin de développer d'ambitieux projets. La structure devient, grâce à des tarifs attractifs et des services de qualité, structurante pour le territoire, un véritable outil de valorisation et d'attractivité, au bénéfice des entreprises, auto-entrepreneurs, salariés, créateurs ou curieux.

Des prestations novatrices sont proposées (ateliers PAO tous niveaux, des partenariats scolaires, des expositions, des jobs dating, accompagnement de projets jeunes, travaux sur machines numériques...).



Un office de tourisme performant

Un partenariat étroit avec les prestataires

BILAN POSITIF POUR
LA SAISON 2020

La Communauté de Communes délègue les missions d'animation et de promotion touristique à l'Office de Tourisme Intercommunal des Vallées de l'Arize et de La Lèze.

Cette structure est gérée par 3 salariées à temps plein et un conseil d'administration composé de délégués communautaires et de socioprofessionnels. En 2020, ce sont 113 adhérents qui travaillent en étroite collaboration avec l'office de tourisme.

Malgré la crise sanitaire liée au Covid, le bilan de la saison 2020 semble positif, la plupart des prestataires ont bien travaillé même s'ils ont dû s'adapter aux divers protocoles mis en œuvre.

De nouveaux touristes en provenance de départements tels que la Gironde, l'Hérault, les Bouches-du-Rhône ont fréquenté, pour la première fois, nos vallées.

Nous pouvons souligner que certains sites ont carrément bénéficié d'une fréquentation exceptionnelle, la randonnée est plus que jamais plébiscitée, les hébergements de type gîtes et chambres d'hôtes ont été privilégiés et les restaurateurs sont pour la plupart satisfaits en raison d'un pouvoir d'achat des vacanciers en augmentation.

Enfin, en complément de ses missions originelles, l'équipe travaille régulièrement en binôme avec la Communauté de Communes afin d'assurer le suivi des itinéraires de randonnées, l'accompagnement des porteurs de projets touristiques ou des professionnels en activité.

Yvon LASSALLE, Vice-Président
en charge de la ruralité, le tourisme,
l'agriculture et l'environnement



UNE ACTIVE ACTION PROMOTIONNELLE

Le budget annuel consacré aux éditions, salons, démarchages, encarts publicitaires s'élève à plus de 22 000 €. Les principales éditions « papier » comme le carnet de voyage, le guide des festivités et le catalogue de Noël sont également distribués dans les boîtes aux lettres en Arize-Lèze. Le carnet de voyage entièrement revu depuis 2019 prend tout son sens avec l'évolution



des comportements des visiteurs en recherche de « bons plans », « coups de cœur », etc...

La clientèle « groupes » (essentiellement constituée de séniors) permet de générer une activité avant et après la saison estivale sur la base de journées « clés en main » pilotées par l'Office de Tourisme avec visites de sites ou chez des producteurs et repas restaurants inclus.

Notre destination avec les sites adaptés est également prisée des groupes scolaires. Depuis 2010, en collaboration avec plus de 20 producteurs, un espace boutique offre dans l'accueil de l'office de tourisme une gamme de 70 produits locaux avec un chiffre d'affaire de plus de 10 000 €.

UN ACCUEIL MOBILE NOVATEUR

En complément des bureaux situés au Mas d'Azil, l'équipe de l'office de tourisme offre un accueil mobile sur des lieux hautement fréquentés comme la grotte du Mas d'Azil, le village du Carla-Bayle ou dans les campings. L'objectif est d'aller à la rencontre des touristes sur leurs lieux de vacances afin de leur présenter les activités et les animations organisées sur la saison.

Le but est de donner des conseils personnalisés et d'inciter à circuler et à consommer localement. Cet accueil mobile est très apprécié des vacanciers et le retour en consommation chez les partenaires est indéniable.

UN BUDGET EN QUELQUES CHIFFRES

Recettes

95 000 €

Subvention Communauté de Communes

25 000 €

Subvention Conseil Départemental

30 000 €

Reversement Taxe de séjour

15 000 €

Ventes et adhésions

Dépenses

105 000 €

Coût du personnel

30 000 €

Actions promotionnelles

30 000 €

Charges de fonctionnement

Des supports d'information diversifiés

Cette 4^e édition du journal « Infos Arize-Lèze » a pour vocation d'informer les habitants de la communauté de communes sur le renouvellement de la gouvernance communautaire à la suite des dernières élections municipales. En regard du mot du Président vous pouvez consulter le trombinoscope des 65 élus délégués des communes. Les objectifs et enjeux politiques sont exposés par Le Président et les 12 Vice-présidents en charge des commissions pour les 6 prochaines années.

Afin d'approfondir le contenu des sujets traités nous prévoyons pour 2021 d'assurer 3 ou 4 éditions de cette publication.

Informar au mieux les habitants de nos vallées est une priorité pour la communauté de communes.

Divers supports de communications ont été développés dans cet objectif. Le portail internet www.arize-leze.fr et les 27 sites communaux en sont les principaux vecteurs. Les sites web annexes tels que celui du réseau de bibliothèques, de l'hôtel d'entreprises ou de l'office de tourisme sont également garants de cette volonté d'échanges avec les usagers de nos services.

Il n'est pas inutile de rappeler que tout citoyen en quête d'information peut s'adresser au secrétariat de la communauté de communes du Fossat où le meilleur accueil lui sera réservé.

Jean LECLERC
Vice-Président
en charge de
la communication



Des mobilités à expérimenter

Notre bassin de vie Arize-Lèze n'était plus desservi en transport collectif à destination de la métropole toulousaine depuis de nombreuses années.

Les vallées de l'Arize et de La Lèze restent indépendantes et assez imperméables du point de vue des mobilités. On distingue ainsi deux typologies principales :

- une entrée de vallée plutôt tournée vers Toulouse ou la continuité aval de la vallée (Daumazan-sur-Arize et Lézat-sur-Lèze)
- des communes plus éloignées des grandes infrastructures routières et drainant davantage leurs territoires environnants (Le Mas d'Azil et Le Fossat).

Ces axes de circulation routière, indispensables à la connexion des territoires, sont aujourd'hui davantage vécus par les habitants comme une contrainte que comme un atout.

Au regard de ces éléments, la Communauté de Communes a mis en œuvre en 2020, en partenariat avec La Région Occitanie, une stratégie de désenclavement dans le cadre d'une expérimentation pilote qui a consisté à raccorder par transports collectifs routiers :

- pour La Vallée de l'Arize : un Transport À la Demande (TAD) du Mas d'Azil jusqu'à la correspondance ferroviaire de Carbone,
- pour La Vallée de La Lèze : une navette de Pailhès jusqu'à l'arrêt desservi par la ligne régulière à Massabrac.

Ces circuits ont été mis en place pour permettre à des habitants du territoire non autonomes de se rendre sur leurs lieux de travail professionnel ou universitaire, à un entretien d'embauche ou à un rendez-vous médical. Il semblerait, au regard de l'usage et de la faible fréquentation, que cette expérimentation ne réponde pas à ces besoins.

Le marché du TAD doit être renouvelé à compter de 2021, les élus communautaires devront réfléchir à la cohérence du financement et aux enjeux de ces transports expérimentaux afin de réévaluer ces services à la mobilité.

Jean-Claude COMMENGE
Vice-Président en charge
des transports

Les impôts 2020

Une harmonisation des taux sur les 2 vallées

UNE HAUSSE DE 2 €
PAR HABITANT POUR 2020

Les élus de la communauté des communes ont décidé, pour l'exercice budgétaire 2020, une augmentation de 2% des impôts s'appliquant sur la Taxe Foncière Bâti et sur la Taxe Foncière Non Bâti.

Cette hausse génère un produit fiscal de près de 22 000 € soit un effort supplémentaire pour le contribuable de 2 € par habitant.

Le mécanisme d'intégration fiscale progressive des taxes instauré lors de la fusion de 2017 arrive à son terme, par la convergence des taux sur les deux vallées, les contributions pour les familles et les entreprises sont donc harmonisées pour 2020.

Concernant la taxe TEOM prélevée par la communauté de communes pour le compte du Syndicat Mixte d'Enlèvement de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères, il existe encore une variation des taux entre les communes de l'Arize et de La Lèze inhérente à un transfert différé de la compétence « Collecte » de la vallée de La Lèze. La convergence des contributions devrait être effective en 2025.

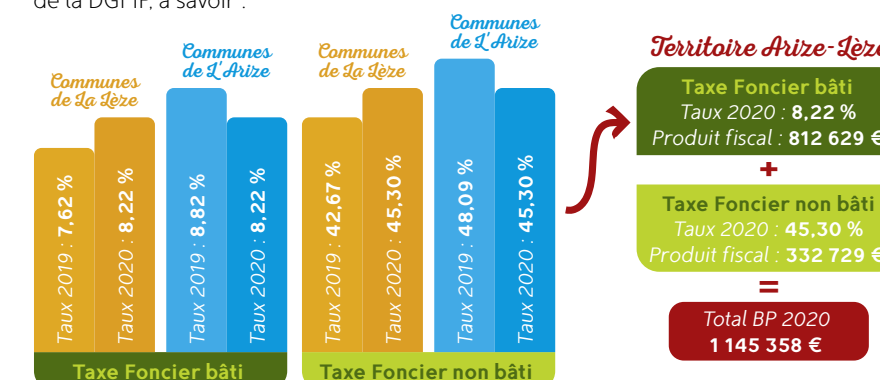
La taxe GEMAPI intégrée à l'avis d'imposition depuis 2018, a été votée par la communauté de communes suivant les appels à contributions des 2 syndicats de gestion des rivières de l'Arize et de La Lèze suivant les mêmes montants que l'exercice 2019.



Jean-Claude COMMENGE
Vice-Président
en charge
de la fiscalité
et des transports

IMPOSITION 2020

L'intégration fiscale progressive initiée en 2017 pour le foncier bâti et non bâti arrive à terme : le taux cible commun est atteint à compter de 2020 pour chacune des vallées. L'ultime variation des taux intégrant l'augmentation de 2 % a été évaluée par les services de la DGFIP, à savoir :

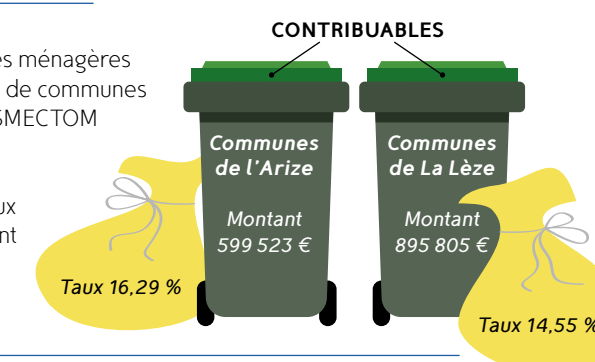


Le **Taux de CFE** de **34,61 %** n'est pas modifié soit un produit attendu de 552 619 € pour 2020.

CFE
= 34,61 %

TAXE TEOM

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères est collectée par la communauté de communes puis reversée intégralement au SPECTOM (Syndicat Mixte d'Enlèvement de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères). Les taux de TEOM sont différenciés suivant les éléments ci-contre :



TAXE GEMAPI

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la communauté de communes s'est dotée de la compétence obligatoire GEMAPI pour « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations ».

Cette nouvelle compétence imposée par l'État a induit la mise en œuvre de la taxe GEMAPI destinée à permettre aux syndicats de rivières, auxquels la compétence a été déléguée, de prendre en charge notamment les aménagements liés aux crues, elle s'ajoute aux autres taxes et couvre les participations financières de la Communauté de Communes auprès des 2 syndicats de rivières le SMIVAL et le SMBVA.

Le montant des contributions 2020 s'élève à 98 288 € soit 34 449 € pour le SMIVAL et 63 839 € pour le SMBVA.

Les taux additionnels de GEMAPI applicables en 2020 déterminés par le service de fiscalité directe locale sont les suivants :	Taxe	Taux
	• TH + THLV	0,375 %
	• TFPB	0,335 %
	• TFPNB	1,930 %
	• CFE	0,481 %

Le Budget Principal en fonctionnement

UN BUDGET
DE 7 MILLIONS D'€

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DU BP

PÔLE TECHNIQUE	974 787 €
Fonctionnement véhicules et bâtiments	304 787 €
Fournitures travaux voirie	550 000 €
Entretien chemins de randonnée	45 000 €
Animation Programme d'Intérêt Général	75 000 €

PÔLE ADMINISTRATIF ET BIBLIOTHÈQUES	76 900 €
Charges de fonctionnement (hors agents)	38 400 €
Frais de communication	38 500 €

PERSONNEL, ÉLUS ET TRÉSORIER	894 964 €
Traitements, déplacements, formations...	811 814 €
Indemnités et cotisations des élus	75 800 €
Indemnités perceuteur et honoraires divers	7 350 €

REVERSEMENTS	751 130 €
Attribution de compensation communes	511 049 €
Fonds National Garantie des Ressources	17 181 €
Loyers et taxes EHPAD Daumazan et Le Mas	222 900 €

ÉQUILIBRE BUDGETS ANNEXES	1 080 282 €
Déficit budget Zone d'Activité Lézat	6 839 €
Déficit budget Enfance Jeunesse	943 292 €
Déficit budget Pôle d'Innovation Lézat	115 958 €
Déficit budget Transport à la Demande	14 193 €

PARTICIPATION AUX SYNDICATS	1 960 349 €
SMECTOM : Collecte et traitement Arize-Lèze	1 495 328 €
Syndicat de rivières SMIVAL et SMBVA	56 350 €
PETR + PNR + SDE 09	14 553 €
SDIS : Service Incendie Secours	394 118 €

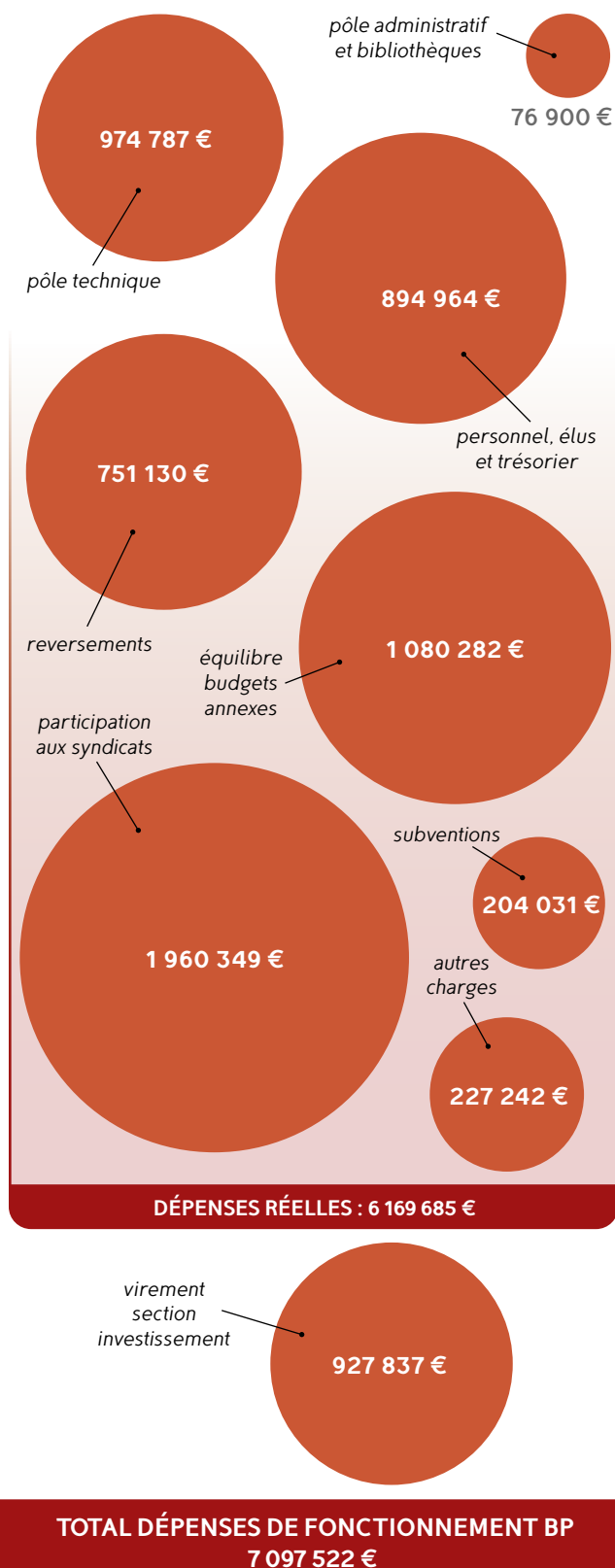
SUBVENTIONS	204 031 €
Subventions associations et manifestations	35 953 €
Subventions CLIC, Office de Tourisme, AAA	138 078 €
Reversement de la taxe de séjour	25 000 €
Aides entreprises	5 000 €

AUTRES CHARGES	227 242 €
Intérêts des emprunts et ligne de trésorerie	81 060 €
Dotations aux amortissements	98 000 €
Dépenses imprévues et services bancaires	48 182 €

DÉPENSES RÉELLES 6 169 685 €

Virement section investissement	927 837 €
---------------------------------	-----------

TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT BP 7 097 522 €



FINANCES

RECETTES DE FONCTIONNEMENT DU BP

PRESTATIONS	149 578 €
Travaux sous mandat des communes	30 000 €
Subvention Programme d'Intérêt Général	40 000 €
Location chapiteaux	3 000 €
Subvention DGD PLUi Arize-Lèze	76 578 €

IMPÔTS ET TAXES	3 231 500 €
Taxe d'Habitation	1 071 022 €
Taxe Foncière	812 629 €
Taxe Foncière sur le Non Bâti	332 729 €
Cotisation Foncière des Entreprises	552 619 €
Cotisation Valeur ajoutée des Entreprises	199 538 €
Taxes sur les Surfaces Commerciales	40 944 €
Imposition Forfaitaire sur Entreprises Réseaux	98 731 €
Taxe de séjour	25 000 €
Taxe GEMAPI	98 288 €

TAXES ORDURES MENAGÈRES	1 495 296 €
Taxes Ordures Ménagères Lèze	895 789 €
Taxes Ordures Ménagères Arize	599 507 €

REMBOURSEMENTS SUR CHARGES	569 139 €
Mise à disposition de personnel	68 900 €
Remboursement EHPAD et XPLORIA	4 000 €
Attributions compensatrices négatives	81 526 €
Aides Chef projet Renouveau Urbain	10 000 €
Remboursement SMECTOM et CC Volvestre	171 976 €
Loyers bâtiments et remboursement EHPAD	227 500 €
Remboursement sinistres et personnel	5 237 €

DOTATIONS ET ALLOCATIONS	792 801 €
Fonds National Péréquation des Ressources	140 000 €
Dotations ÉTAT au Fonctionnement de l'ÉTAT	248 549 €
Dotations ÉTAT au Fonctionnement bonifiée	192 343 €
Subventions Département/personnel, ISCRA	19 608 €
Allocations Compensatrices TP, TFNB et TF	192 301 €

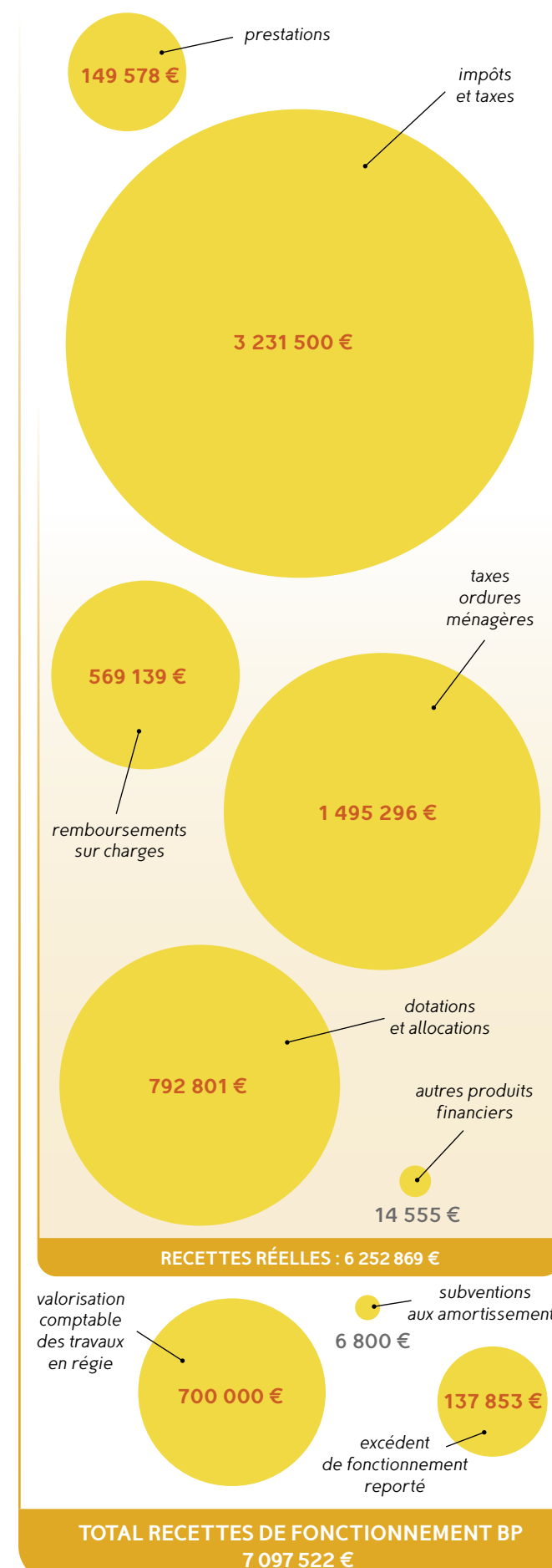
AUTRES PRODUITS FINANCIERS	14 555 €
-----------------------------------	-----------------

RECETTES RÉELLES 6 252 869 €

Valorisation comptable des travaux en régie	700 000 €
Subventions aux amortissements	6 800 €

Excédent de fonctionnement reporté	137 853 €
------------------------------------	-----------

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT BP 7 097 522 €



Le Budget Principal en investissement

UN BUDGET DE PRÈS DE 8 MILLIONS D'€

DÉPENSES (AVEC R.A.R)	
D'INVESTISSEMENT 2020	
DÉPENSES TRAVAUX DE VOIRIE	1 312 450 €
Travaux de voirie + intempéries	751 176 €
Travaux sur ouvrages d'art	561 274 €
TRAVAUX SOUS MANDATS COMMUNES	100 000 €
Communes Arize-Lèze	100 000 €
TRAVAUX BÂTIMENTS COMMUNAUTAIRES	32 208 €
MAISONS DE SANTÉ	3 404 825 €
MATÉRIEL : VOIRIE, SIGNALÉTIQUE...	134 100 €
MATÉRIEL INFORM, MOBILIER BIBLIOTHÈQUES	36 892 €
ÉTUDES ET DIAGNOSTIC (PLUi, PIG)	427 583 €
AIDES ENTREPRISES (IMMOBILIER + COVID)	93 500 €
REMBOURSEMENT ANNUITÉS EMPRUNTS	1 176 726 €
TRAVAUX RIVIÈRE ARIZE SMBVA	86 566 €
ÉCRITURES DIVERSES	6 800 €
Amortissements	6 800 €
ÉCRITURE D'IMMOBILISATION ZAE LÉZAT	104 750 €
DÉFICIT D'INVESTISSEMENT	971 538 €
DÉPENSES IMPRÉVUES	40 893 €
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT BP	7 928 831 €

RECETTES (AVEC R.A.R)	
D'INVESTISSEMENT 2020	
RECETTES TRAVAUX DE VOIRIE	908 036 €
Subventions	908 036 €
TRAVAUX SOUS MANDATS COMMUNES	171 900 €
Participation des communes	131 900 €
Subventions	40 000 €
MAISONS DE SANTÉ	3 341 031 €
Subventions	1 763 869 €
Prêts	1 577 162 €
MATÉRIEL : VOIRIE, SIGNALÉTIQUE...	80 000 €
Subventions	80 000 €
MARE PÉDAGOGIQUE XPLORIA	38 000 €
Subventions	38 000 €
ÉTUDES ET DIAGNOSTIC	114 414 €
Subvention PLUi, Ressoucerie...	114 414 €
REMBOURSEMENT ANNUITÉS EMPRUNTS	126 785 €
Remboursement voirie communes	126 785 €
VENTE BÂTIMENT + TERRAIN ZA + PELLE	172 210 €
ÉCRITURES DIVERSES	218 500 €
Amortissements, subventions façades...	
FONDS DE COMPENSATION DE LA TVA	930 141 €
VIREMENT SECTION FONCTIONNEMENT	927 837 €
AFFECTATION DE RÉSULTATS	899 977 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT BP	7 928 831 €



Nos travaux au sein de la commission « finances » ont repris pour un nouveau mandat, toujours stimulés par le même objectif, être les garants d'une gestion saine des comptes de notre communauté de communes et conditionnés par les enjeux du maintien de nos 2 ratios clés pour un bon équilibre budgétaire :

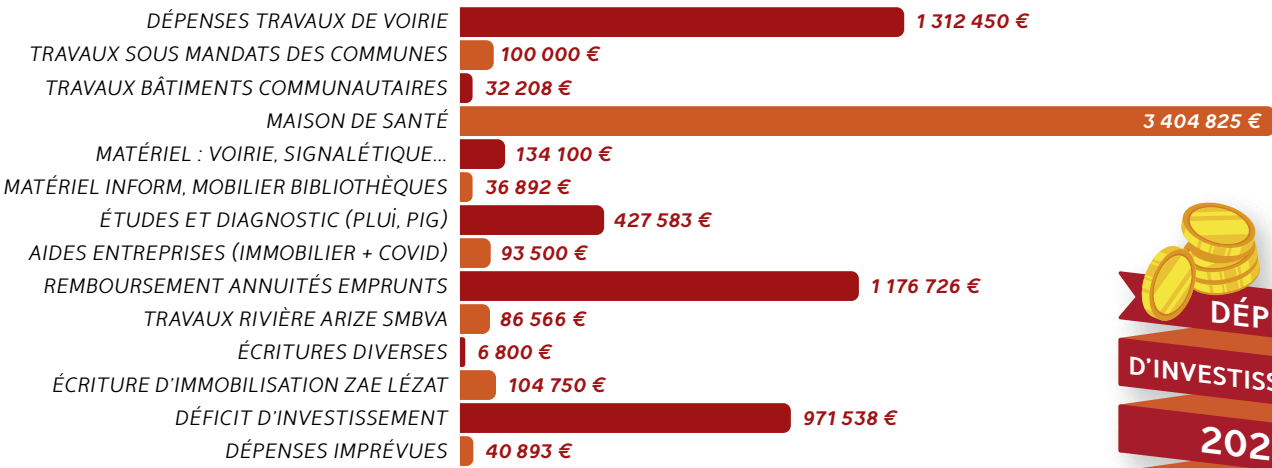
- une épargne brute ou CAF à 13 %, indicateur de la santé financière des collectivités,
- une capacité de désendettement à 5 ans (encours de dette / épargne brute).

Deux grands défis nous attendent pour les années à venir avec le financement de la construction et du fonctionnement des 2 maisons de santé, l'une au Mas d'Azil et l'autre au Fossat pour un investissement de 3,5 millions d'euros.

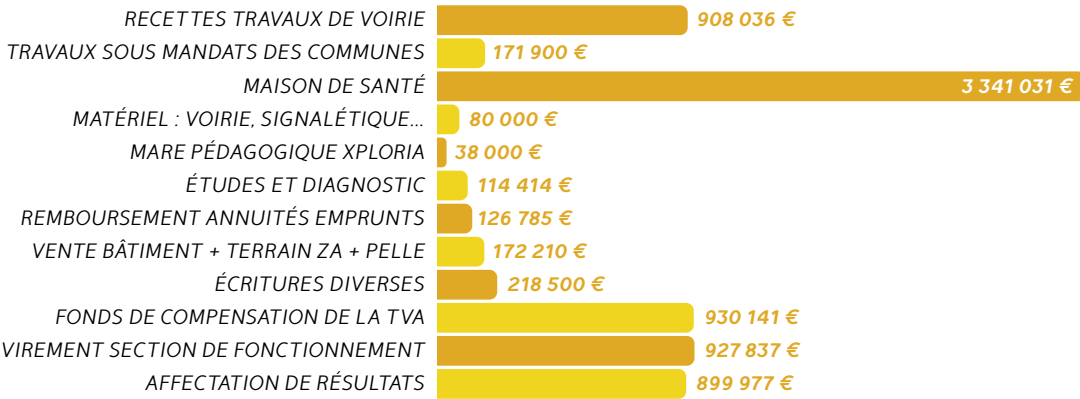
Pour accompagner ces opérations, il nous faudra une maîtrise sans faille des dépenses de notre collectivité.

Nous mettrons tout en œuvre pour réussir.

Philippe JALOUX,
Vice-président en charge
des finances et de l'économie



DÉPENSES
D'INVESTISSEMENT
2020



RECETTES
D'INVESTISSEMENT
2020



Budgets annexes

ANALYTIQUE SUR
4 SERVICES SPÉCIFIQUES



DÉPENSES 2020
BUDGET CONTRAT ÉDUCATIF LOCAL
ARIZE-LÈZE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 445 375 €
Services LÉO LAGRANGE	1 445 375 €
Déficit de fonctionnement	0 €
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	0 €



RECETTES 2020
BUDGET CONTRAT ÉDUCATIF LOCAL
ARIZE-LÈZE

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 445 375 €
Subvention du Budget Principal	943 292 €
Subventions CAF, CD09...	469 373 €
Excédent de fonctionnement reporté	32 710 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	11 853 €
Amortissements et excédent reporté	11 853 €



DÉPENSES 2020
BUDGET ZONE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES
DE LÉZAT

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	375 487 €
Intérêt d'emprunts	6 056 €
Sortie de stock sur vente	369 431 €
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	474 181 €
Ecriture d'inventaire (terrains aménagés)	279 750 €
Remboursement capital d'emprunts prêt	20 000 €
Déficit reporté	174 431 €

RECETTES 2020
BUDGET ZONE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES
DE LÉZAT

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	375 487 €
Ventes de lots	33 985 €
Subvention du Budget Principal	6 839 €
Variations en-cours production de biens	279 750 €
Excédent reporté	54 913 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	474 181 €
Subvention Budget Principal	104 750 €
Ecriture d'inventaire (terrains aménagés)	369 431 €

DÉPENSES 2020
BUDGET HÔTEL D'ENTREPRISES DE LÉZAT

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	179 978 €
Fournitures, entretien, assurance, tél, fibre	52 690 €
Mise à disposition de personnel	61 900 €
Emprunts	12 900 €
Virement à la section d'investissement	45 203 €
Déficit de fonctionnement reporté	7 285 €
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (AVEC R.A.R)	175 201 €
Architecte et études	3 371 €
Mobilier et matériel	6 000 €
Construction bâtiment et extérieurs	0 €
Remboursement capital d'emprunts prêt	49 646 €
Déficit d'investissement reporté	116 184 €

RECETTES 2020
BUDGET HÔTEL D'ENTREPRISES DE LÉZAT

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	179 978 €
Subvention du Budget Principal	115 958 €
Location espaces coworking et FabLab	9 020 €
Subvention Fab Région	55 000 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT (AVEC R.A.R)	175 201 €
Subventions Union Européenne	129 998 €
Virement section fonctionnement	45 203 €
Excédent reporté	0 €
Affectation de résultats	0 €

DÉPENSES 2020
BUDGET TRANSPORT À LA DEMANDE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	45 020 €
Facturation transporteur	45 020 €
Déficit reporté	0 €
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	0 €

RECETTES 2020
BUDGET TRANSPORT À LA DEMANDE

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	45 020 €
Participation usagers	3 020 €
Subventions Région et Département	27 775 €
Subvention Budget Principal	14 193 €
Excédent reporté	32 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	4 359 €
Excédent reporté	4 359 €



L'HÔTEL D'ENTREPRISES ARIZE-LÈZE VOUS ACCUEILLE

Vous êtes entrepreneur, salarié, créateur, chef d'entreprise, secrétaire associative, étudiant, curieux... Venez profiter d'une multitude de services au sein de notre espace de 600 m² dans un écrin de verdure calme et paisible !

NOUS VOUS PROPOSONS DANS NOTRE COWORKING EN OPEN SPACE

3 FORFAITS AU CHOIX :

- coworking **NOMADE** : à partir de 5 € par 1/2 journée
- coworking **NOMADE +** (avec ordinateur) :
à partir de 2,50 € l'heure
- coworking **RÉSIDENT PERMANENT** : 100 € par mois

VOS AVANTAGES À TRAVAILLER EN COWORKING



Un loyer attractif



Des horaires aménageables



Un réseau professionnel à disposition



Internet
Fibre 100 Mo



Sans engagement



Un mobilier adapté

L'HÔTEL D'ENTREPRISES, C'EST AUSSI

#La location de bureaux en espaces partagés

#Un espace de reprographie

#Une salle de réunion de 27 m²

#Du matériel d'animation en réunion

#Des bornes véhicule électrique

#Un espace cuisine

#Des possibilités de team building

#Des ateliers découvertes de logiciels

#Des événements toute l'année

Accueil : du lundi au vendredi
de 10 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h.

Fablab : le mardi de 14 h à 17 h et du mercredi
au vendredi de 10 h à 17 h. Ouverture
les 1^{er} et 3^{ème} samedi du mois de 10 h à 17 h.

RETROUVEZ-NOUS SUR



www.arizeleze-entreprendre.fr



@fablabcoworking



hotel_entreprises_arizeleze



Hôtel d'entreprises

Hôtel d'Entreprises Arize-Lèze - ZA Peyjouan - Lézat-sur-Lèze

